Commune d'AVEIZIEUX
LOIRE en AUVERGNE RHÔNE-ALPES

ARRÊTE DU MAIRE N° 2025- 048
Autorisation de stationnement

Le Maire de la Commune d'AVEIZIEUX (Loire),
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-2,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu le code de la route,
Considérant qu'il y a lieu de réserver un parking pour le stationnement des personnes à mobilités réduites place El Alamo en raison des travaux de réaménagement du centre bourg
Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1er :
Quatre places de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite sont instituées temporairement à l'angle sud sud-ouest de la place El Alamo.

Article 2 :
Les services techniques de la ville sont chargés de la signalisation de ces places réservées.

Article 3 :
Le stationnement sans autorisation d'un véhicule sur cet emplacement est considéré comme gênant et constitue une infraction passible de l'amende prévue pour les contraventions de quatrième classe.

Article 4 :
Cet arrêté est valable du 12 mai 2025 au 15 juillet 2025

Ampliation du présent arrêté sera transcrit dans le registre communal des arrêtés.

Fait à AVEIZIEUX, le 06 Mai 2025
Sylvain DARDOULLIER – Le Maire
Conseiller Départemental

Pour le Maire et par délégation
Le 1ème Adjoint
Jean Marc CHORLAT

MAIRIE D'AVEIZIEUX
42 LOIRE

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355